

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 17 juin 2022

Présents : Jérôme Baudot, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin.

Excusé : Yoann Bernard

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire Serge Gardien.

Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne Nambotin.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2022.

Aucune réserve n'étant formulée, **le Conseil approuve le compte rendu à l'unanimité des présents.**

Mandatement des créances à recouvrer prévu au budget 2022. (Délibération 29-06-22)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a budgété les sommes de 150 € sur le budget principal et de 200 € sur le budget assainissement afin de couvrir les créances éventuelles à recouvrer.

Il demande donc au Conseil de l'autoriser à émettre les mandats d'ordre mixte correspondants sur les deux budgets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents autorise l'émission d'un mandat d'ordre mixte de 150 € au budget principal et de 200 € au budget assainissement.

Approbation de l'état d'assiette des coupes ONF 2022 (Délibération 30-06-22)

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition d'une coupe pour l'année 2022 faite par l'ONF. Il s'agit d'une coupe d'éclaircissement d'épicéas de la parcelle 2 sur La Chas. Il propose au Conseil d'accepter cette coupe en précisant que ce sera une vente sur pied avec mise en concurrence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents d'approuver l'état d'assiette des coupes ONF pour 2022 dans les conditions proposées.

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 17 juin 2022

Attribution des bois coupés sous la ligne électrique à La Forêt (Délibération 31-06-22)

Monsieur le Maire rappelle l'appel d'offre faite sur Illiwap aux habitants de récupérer les bois coupés sous la ligne électrique du tournant de La Forêt sur la départementale D94A. Trois personnes ont fait une offre. C'est Monsieur Malcom SALVI qui a offert la somme la plus haute d'un montant de 111,10 €.

Le Conseil municipal, décide donc, à l'unanimité des présents d'attribuer ces bois à Monsieur SALVI.

Attribution de subventions à diverses associations pour l'année 2022 (Délibération 32-06-22)

Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 1 500 € a été mis au budget 2022 pour subventionner des associations. Il précise que le Sou des écoles de Lhuis avait informé la mairie qu'il n'avait pas besoin de subvention cette année, car il arrive à financer ses activités grâce aux manifestations qu'il organise.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer :

- 500 € à la MARPA « Les jardins de Courtanes » de Serrières-de-Briord,
- 300 € au Comité des fêtes d'Innimond,
- 300 € à Foot Entente Bas-Bugey- Rhône,
- 400 € à la Ligue contre le cancer.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents cette proposition.

Recensement 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une campagne de recensement de la population aura lieu en 2023. Il faut désigner un agent recenseur pour effectuer ce travail. Ce travail sera indemnisé. Le Maire propose de mettre sur Illiwap un appel à candidature pour remplir cette fonction.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 17 juin 2022

Modernisation de l'éclairage public (Délibération 33-06-22)

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de réduire la pollution lumineuse, préserver l'environnement et diminuer la consommation énergétique, une étude avait été demandée au SIEA pour remplacer les lampadaires actuels par des lampadaires à LED.

Le devis maximal de l'avant-projet définitif présenté par le SIEA pour remplacer les 38 points lumineux du village s'élève à **60 300 € TTC**.

Cette opération est subventionnée par le SIEA à hauteur de **27 686,40 €**. Nous toucherons en plus dans le cadre du fonds de compensation de la TVA **9 891,61 €**.

Resteront à la charge de la commune **22 721,99 €** si tous les travaux notés sur le devis sont réalisés (tous les poteaux ne sont pas à changer contrairement au devis par exemple).

Il faudra à l'installation définir le taux d'abaissement de l'intensité la nuit, car cela se règle au niveau du lampadaire. La proposition en fonction de ce qui se fait dans d'autres villages est d'abaisser de 80 % l'intensité de 1h à 6h du matin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des présents d'approuver le devis du SIEA ainsi que le taux d'abaissement de l'intensité la nuit.**

Maison Monier (Délibérations 34-06-22 et 35-05-22).

Monsieur le Maire rappelle que cette maison avait été donnée à la commune en 2019 par l'association Art et Vie.

Étant donné les montants excessifs des devis pour envisager une remise aux normes de cette maison pour une éventuelle location, il est proposé, au Conseil, de mettre cette maison en vente. Une partie de la parcelle de terrain (parcelle 302) attenante serait ajoutée à la maison afin de créer un espace autour de celle-ci. Cet ajout d'environ 463 m² nécessitera l'intervention d'un géomètre afin de partager la parcelle 302 en deux.

Le prix de vente de cet ensemble maison plus terrain est proposé à 120 000 €.

Un « vide maison » sera organisé le 6 août 2022 pour les habitants du village qui voudraient récupérer des meubles ou autres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **donne à l'unanimité des présents mandat au Maire pour engager la partition du terrain et mettre en vente la maison plus le terrain ajouté au prix de 120 000 euros.**

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 17 juin 2022

Proposition d'animations à venir :

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux propositions d'animation qui lui ont été faites.

- D'une part il s'agit de recevoir une étape du « **Festival de piano itinérant** » le 9 juillet 2022.
Ce festival consiste en une déambulation dans le village du pianiste Pascal Gallet installé sur une remorque tirée par un tracteur pour finir ensuite par un mini concert sur la pelouse à côté de l'église. Une participation financière de 600 € est demandée pour accueillir cette manifestation.
Nous n'avons pas eu de retour du comité des fêtes d'Innimond qui avait été informé.
Étant donné le délai trop court pour l'organiser ainsi que le coût qui nous semble excessif, le **Conseil donne un avis défavorable à la venue de ce festival.**
- D'autre part **Une ronde de véhicules historiques Ain Bugey Classic** (automobiles de plus de 30 ans) est envisagée en septembre 2023
Il s'agit de deux montées de ces véhicules au départ du belvédère de la route d'Ambléon jusqu'à La Combe d'Innimond.
Le Conseil est d'accord sur le principe de ce passage dans la commune.
Ce pourrait être l'occasion d'une animation dans le village. Voir avec le comité des fêtes ce qu'il serait possible d'organiser.

Nouvelle convention entre la société AMBSE et la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément à sa décision du 15 avril 2022, une nouvelle convention a été signée entre la Commune et la société AMBSE pour la fourniture du haut débit internet aux habitants d'Innimond. Cette convention a été signée à partir du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 5 ans et une redevance annuelle a été fixée à 1 500 € .

Le Maire propose de facturer cette redevance annuelle au 31 mai 2023 plutôt que de la facturer au prorata des mois écoulés au 31 décembre 2022.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 17 juin 2022

Courrier de Monsieur Serge Berlioz

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Berlioz.

Dans ce courrier il nous demande, d'une part si la commune subventionne les ravalements de façade et d'autre part s'il nous est possible d'enterrer les liaisons électriques qui sont en apparent sur les murs de sa maison.

- Pour le ravalement, Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas envisagé de subventionner ce genre de travaux chez des particuliers.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'enfouissement de lignes électrique avait été effectué en 1994 et que le Maire de l'époque, Monsieur Maurice Berlioz, avait demandé de laisser ces liaisons apparentes sur les murs de sa maison. Après avoir contacté le SIEA, il apparaît que les enfouir maintenant coûterait très cher, (obligation d'ouvrir la chaussée). Rien que l'étude est chiffrée à 3000 €. L'avant-projet sommaire est quant à lui gratuit. De plus comme un lampadaire est fixé sur la façade il y aura toujours une liaison apparente pour alimenter celui-ci. Une solution moins onéreuse consisterait à demander à Enedis de déplacer les câbles le temps des travaux pour les replacer ensuite proprement le ravalement fini.

Il est donc décidé de demander au SIEA l'avant-projet sommaire afin de connaître le coût de l'enfouissement et également de demander à Monsieur Berlioz de voir avec Enedis la possibilité de déplacer ces câbles le temps de ses travaux.

Point divers :

Point sur la fibre optique à Innimond

Les choses bougent, une demande d'arrêté de police de circulation nous a été demandée pour la période du 20/06 au 29/06 sur la commune pour procéder à des ouvertures de chambres existantes pour relevés, tirage de ficelles en souterrain (chantier mobile)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clos le Conseil municipal.

La séance est levée à 21 h 53.

La secrétaire de séance : Jocelyne Nambotin